

République Française  
**Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ**  
Département du Bas-Rhin

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 septembre 2022**

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 15  
Conseillers présents : 10

**Convocation du 12/08/2022**  
**Publication du 13/09/2022**

**Présents :** Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ALBENESIUS Laurent - BAUER Muriel - DAUER Delphine - EYERMANN Olivier - HAETTEL Leslie - HOERD Corinne - MARMILLOD André - STOLTZ Lionel - ZIMMERMANN Frédéric,

**Absents excusés :** Mme COUILLEZ Marie-Laure et MM. ABDOULAYE Hamidou - HEYD Jean-Luc - STOETZEL Christophe - STOLTZ Martial.

**Ordre du Jour :**

1. Approbation compte rendu de la réunion du 23 juin 2022,
2. Budget - Décision modificative,
3. Ecole - Tableau interactif,
4. Attribution de terrains dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement,
5. Reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement,

**POUR INFORMATION**

6. SIVU PSS - Modification n°4 du PLUi
7. SMICTOM - projet mise en place de points de collecte de biodéchets,
8. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

Le président demande à l'assemblée d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement
- Lithium de France - Permis Exclusif de Recherche « Les Poteries »

L'assemblée accepte l'ajout de ces deux points.

**2022 - 46      APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**2022 - 47 BUDGET - DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir effectuer le remplacement des TBI au niveau de l'école, il y a lieu de voter des crédits supplémentaires à l'opération 094.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise les écritures suivantes en section Investissement :

Virement de crédits

- Du compte 2111 opération 109 - 6 000 €
- Au compte 2183 opération 094 + 6 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

**2022 - 48 ECOLE - TABLEAUX INTERACTIFS**

Le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise SERV-INFO pour le remplacement des TBI de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'annuler la délibération n°44 du 23 juin 2022 ;
- de retenir l'offre de l'entreprise SERV-INFO pour un montant de 4 992,41 € HT pour la fourniture et la pose de deux nouveaux TBI, d'un vidéoprojecteur et d'un support mural motorisés ;
- d'autoriser le maire à signer le devis,
- de faire une demande de subvention auprès de la CCPR ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

**Adopté à l'unanimité.**

**2022 - 49 LOTISSEMENT - ATTRIBUTION DU LOT 7 - TRANCHE 1**

Suite à une erreur quant à la superficie notée dans la délibération n°42 du 23 juin 2022, rend cette dernière non valable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. **de céder à Mme CHARLES Lydie** demeurant 1c, route de Munchhausen - 67470 SELTZ, le terrain de construction situé dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « AUF EBERBAECHEL » cadastré

**LOT N° 7 d'une superficie de 5,23 ares**  
**Lieudit AUF'S EBERBAECHEL**

Au prix de 13 000 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. **d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.**

**Adopté à l'unanimité.**

**2022 - 50 LOTISSEMENT - ATTRIBUTION DU LOT 11 - TRANCHE 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. **de céder à M. WALTER Jonathan & Mme PEREIRA Priscillia** demeurant 34b, rue de la Gare - 67470 SELTZ, le terrain de construction situé dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « AUF EBERBAECHEL » cadastré

**LOT N° 11 d'une superficie de 5,19 ares**  
**Lieudit AUF'S EBERBAECHEL**

Au prix de 13 000 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. **d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.**

**Adopté à l'unanimité.**

- ✓ Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ n° instaurant la part de la taxe d'aménagement et la délibération n°2020 - 29 en date du 26 octobre 2021 révisant le taux de la taxe d'aménagement
- ✓ Vu l'article L 331-2 du code de l'urbanisme,
- ✓ Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,
- ✓ Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe communale entre la commune de SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ et la communauté de Communes de la Plaine du Rhin,

Considérant que la commune de ... a instauré la part communale de la taxe d'aménagement, Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'APPROUVER la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
- D'HABILITER le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte afférent.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Maire informe l'assemblée que la société Lithium France souhaite effectuer des recherches de gîtes géothermiques par sondage. Actuellement, ils sont en attente de la délivrance d'un permis exclusifs de recherches de gîtes géothermiques. En parallèle, la société a informé les communes situées sur le secteur géographique de recherche en sollicitant leur avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable quant à ces sondages.

**Adopté à l'unanimité.**

**Suivent les signatures des membres présents**